

Le texte qui précède est le texte authentique de la Convention d'Union adossée
à la Convention générale de 1957, telle qu'elle a été modifiée par les
protocoles de 1960 et 1964, et telle qu'elle est contenue dans le recueil
des traités de l'Organisation des Nations Unies, tome 1109, page 177.

En foi de quoi on a fait signer ce document par les représentants
des Parties contractantes, à Paris, le 22 novembre 1964.

La République de France
ADRIEN CHEVIGNY
Ministre des Affaires étrangères

Certified copy
Paris

Copie certifiée conforme
Paris

Division de l'Union européenne
Ministère des Affaires étrangères
de l'Organisation des Nations Unies
L'adhésion à la Convention d'Union